

CHARTRE D'ACCUEIL DU PUBLIC SCOLAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SOMME

Modalités de réservation

• **La réservation est obligatoire** et doit se faire au minimum un mois avant la date de visite pour les ateliers à la demande (joindre une version écrite de la demande par mail) et deux semaines avant pour les ateliers clé en main : il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible. La réservation sera confirmée (par courrier ou par mail) par le service éducatif.

• **Comment réserver ?**

- par téléphone : 03 60 03 49 50

- par mail : ljacquet@somme.fr ou mmazurier@somme.fr

- pour un atelier à la demande vous pouvez contacter les enseignants du service éducatif : Hervé Bennezon (collèges) : herve.bennezon@laposte.net et Jean-Christophe Momal (lycées) : jean-christophe.momal@ac-amiens.fr

• **Horaires d'ouverture** : les archives sont ouvertes du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi uniquement par téléphone de 9h à 17h.

Les ateliers sont **gratuits et durent environ 1h30**.

Merci de bien préciser l'effectif des élèves au moment de la réservation.

Une liste des élèves et du nombre d'accompagnateurs doit être remise à l'animateur en début d'atelier.

Votre visite

• **Déroulement de la séance** : Un animateur du service éducatif vous accueillera dans le hall dès votre arrivée. Il est impératif de **respecter l'horaire d'arrivée** indiqué sur la confirmation de visite : il est préférable que **le groupe arrive 10 minutes avant l'horaire initial** pour l'installation des élèves et le passage éventuel aux toilettes.

En cas **de retard**, il est demandé de prévenir l'accueil des Archives par téléphone (03 60 03 49 50). Au delà de 15 minutes de retard, sans avoir prévenu, l'atelier est annulé.

En cas **d'annulation de votre part**, merci de prévenir dans les meilleurs délais par mail ou téléphone.

• **Autobus** : un dépose minute pour les cars se situe en bas de la rue Saint-Fuscien.

• **Restauration** : il n'existe pas de salle de pique nique aux Archives mais deux parcs publics se situent à proximité. **Les boissons et la nourriture ne sont pas autorisées** dans les salles pédagogiques.

• **Matériel à prévoir** : il est demandé aux élèves d'apporter le nécessaire pour écrire (**crayon de bois obligatoire et un bâton de colle pour l'atelier "Blasons"**).

• **Photographies** : **Le flash doit être désactivé** pour photographier des documents originaux.

• **Comportement** : un **comportement respectueux** est demandé vis-à-vis des animateurs, des autres visiteurs et des lieux. Toute dégradation des locaux ou/et du matériel prêté durant l'atelier sera à la charge de l'établissement scolaire.

• **Présence des accompagnateurs** : **les élèves restent sous la responsabilité des accompagnateurs qui doivent être présents durant toute la durée de l'atelier et encadrer les élèves.**

Nous vous souhaitons une bonne visite aux Archives départementales !